

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 18 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation

12/06/2025

Date d'affichage

12/06/2025

Objet de la délibération

Approbation du choix de l'entreprise pour les travaux de soutènement de la falaise au niveau de la terrasse en haut de la rue de la Fontaine
ALTITUDE 26

N° 69/25

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, M. DEBROAS, M. DEVAUX, M. JEAN, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BRAZARD donne pouvoir à M. CHEMIN, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, Mme BELLANDE, M. BERGERON, Mme GRAS.

Madame le Maire explique que, suite à la consultation faite par FONDACONSEIL, il y a 3 entreprises qui ont répondu pour les travaux de soutènement au niveau de la terrasse communale en haut de la rue de la Fontaine.

Entreprises	Montant H.T
ALTITUDE 26	84 907.80 €
CAN	94 997.00 €
FGE	135 781.00 €

Elle propose de retenir l'entreprise ALTITUDE 26 pour 84 907.80 € H.T. Les travaux commenceront après le 12 novembre 2025.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-APPROUVE par 12 POUR, le choix de l'entreprise ALTITUDE 26 pour les travaux de soutènement au niveau de la terrasse communale en haut de la rue de la Fontaine pour 84 907.80 € H.T ;

-DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY



Gérard DEBROAS